



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 25 mai 2022
Heure : 9h00

Séance tenue à la maison Prévost de la MRC de la Rivière-du-Nord
au 349, rue Labelle, Saint-Jérôme et en visioconférence

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Paul GERMAIN, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Roger HOTTE, directeur général - MRC de La Rivière-du-Nord
Sonia LÉTOURNEAU, Adjointe à la direction

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND, ouvre l'assemblée à 9 h 05.

2022-05-25-031

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2022 transmis en date du 19 mai 2022 et les modifications apportées séance tenante à savoir

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2022 et suivis
4. Liste des déboursés des mois de mars et avril 2022
5. Dépôt des rapports
 1. Rapport de la direction générale et des départements – avril 2022
 2. Rapport des revenus et d'achalandage – 1^{er} trimestre 2022
 3. État des résultats préliminaires au 1^{er} trimestre 2022
6. Gouvernance
 1. Étude des potentiels de structures managériales
7. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles
 1. Grille salariale des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3
 2. Ajustements salariaux et rétroaction au 1^{er} janvier 2021 des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3
 3. Embauche niveau 4 – Coordonnateur du service à la clientèle
 4. Embauche niveau 4 – Coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers
 5. Embauche niveau 1 – Préposé à l'accueil
8. Offre plein air, programmation et événements
 1. Pêche en herbe – 5 juin 2022
 2. Projet de géoréférencement – Rando Québec
9. Environnement
 1. Programme « Relève et mise en valeur de la faune »
10. Affaires nouvelles
 1. Entente de partage des ressources – Corporation du parc linéaire du P'tit Train du Nord
11. Correspondance
12. Prochaine assemblée du conseil d'administration le mercredi 29 juin 2022
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire
D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2022 tel que présenté
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-032

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2022 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 avril 2022, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun suivi n'est apporté à l'attention des élus.

2022-05-25-033

4. Liste des déboursés des mois de mars et avril 2022

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant des montants cumulatifs de :

- QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ SOUS (46 951.55 \$), pour le mois de mars 2022
- DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATORZE DOLLARS ET QUATORZE SOUS (19 914.14 \$), pour le mois d'avril 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt des rapports

5.1 Rapport de la direction générale et des départements– avril 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport des actions et représentations faites au cours du mois d'avril 2022 pour ses fonctions et celles des différents départements.

5.2 Rapport des revenus et d'achalandage – 1^{er} trimestre 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport des revenus et d'achalandage au premier trimestre de 2022. Il y a une baisse marquée par rapport à l'année 2021 représentant un retour à la normale du chiffre d'affaires après pandémie. Cette baisse a été anticipée dans les prévisions budgétaires et la Régie ne devrait pas en subir les impacts.

5.3 État des résultats préliminaires au 1^{er} trimestre 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose l'état des résultats préliminaires au premier trimestre de 2022 et explique les écarts budgétaires à ce jour. Il n'y a aucun écart significatif par rapport au budget adopté.

6. Gouvernance

6.1 Étude de potentiels de structures managériales

Le Parc linéaire du P'tit train du Nord procédera prochainement à une étude sur les retombées économiques et sur le potentiel de travailler sur des structures managériales pouvant résoudre certains enjeux de financement à moyen et long terme pour son organisation. Celle-ci souhaiterait connaître l'intérêt de la Régie à participer à l'étude et voir les possibilités de partenariat.

Puisque les villes de Saint-Jérôme et de Prévost seront les futurs propriétaires du fonds de terrain du Parc régional, il est recommandé que le Parc linéaire fasse une demande de collaboration à celles-ci.

7. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles

2022-05-25-034

7.1 Grille salariale des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3

CONSIDÉRANT la résolution 2022-0330-018 adoptant la grille salariale des employés permanents cadre de niveau 4 à 6

CONSIDÉRANT la décision de révocation du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Parc régional de la Rivière-du-Nord-CSN par le Tribunal du travail le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT l'importance d'ajuster les taux des employés de niveau 1 à 3 selon les conditions actuelles du marché et les expériences déjà acquises à leur embauche

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;
 D' accepter la grille salariale des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3 suivante:

NIVEAU		Échelon	1 an	5 ans
RÉGULIERS	1 - SOUTIEN			
	DES en cours	Permanent	14.9000 \$	16.4500 \$
	Si DES complété + 1	Temporaire	15.5000 \$	17.1100 \$
	Si DEP ou AEP en lien avec l'emploi complété +2	(4% VAC INC)		
	2 - SPÉCIALISTES			
	DES complété	Permanent	16.5000 \$	18.2200 \$
	Certificat d'acquis (guide - niveau 1 - SST) +1	Temporaire	17.1600 \$	18.9500 \$
	DEP ou AEP en lien avec l'emploi complété +2	(4% VAC INC)		
	3 - TECHNICIEN			
	DEP - AEC - DEC complété en lien avec l'emploi et 1 an	Permanent	18.0000 \$	19.8700 \$
	Classe de permis 4B - conducteur embarcation nautique	Temporaire	18.7200 \$	20.6700 \$
	Abatage d'arbre - aménagement sentier +2	(4% VAC INC)		

D' autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, à apporter les ajustements sur les employés permanents et temporaires ciblés par la présente grille à compter de la semaine du 29 mai 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-035 7.2

Ajustements salariaux et rétroaction au 1^{er} janvier 2021 des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-25-034 portant sur l'adoption de la nouvelle grille salariale des employés permanents et temporaires niveau 1 à 3;

CONSIDÉRANT que les employés permanents et temporaires n'ont pas eu d'augmentation salariale depuis la fin de la convention collective le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les enjeux sociaux et économiques actuels et futurs au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des outils permettant une meilleure rétention du personnel et des cadres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

D' autoriser une rétroaction salariale au 1^{er} janvier 2021 aux employés permanents et temporaires encore en fonction selon la nouvelle grille salariale et proposition des taux ajustés selon les acquis pour les employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3 adoptés dans la résolution 2022-05-25-034

QUE les sommes utilisées soient prises à même le surplus non affecté de l'année financière 2021.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-036

7.3

Embauche niveau 4 – Coordonnateur du service à la clientèle

CONSIDÉRANT le départ de Madame Laurie-Anne EDGER -VINCELETTE à titre de coordonnatrice récréotouristique et service à la clientèle le 17 mai 2022;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, doit procéder, selon la nouvelle structure organisationnelle de transition, à l'embauche d'un coordonnateur du service à la clientèle;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel permanent est inscrite au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération employés réguliers terrain parc » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part aux activités de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'embauche de Madame Frédérique CHAUFFOURNIER comme coordonnatrice du service à la clientèle, à compter du 23 mai 2022.

QUE Madame Frédérique CHAUFFOURNIER soit engagée sur une rémunération hebdomadaire basée à 35 heures par semaine et selon la grille salariale préétablie à l'échelon 6 du niveau 4 – Professionnel.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-037

7.4

Embauche niveau 4 – Coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers

CONSIDÉRANT la présentation d'une nouvelle structure organisationnelle de transition du Parc régional de la Rivière-du-Nord divisant le département actuel de la maintenance en deux divisions soit la maintenance des équipements et des bâtiments et l'aménagement et entretien des sentiers;

CONSIDÉRANT que les besoins actuels et futurs en matière de pérennisation des sentiers nécessitent l'embauche d'une personne ayant une spécialisation dans ce domaine;

CONSIDÉRANT qu'avec la nouvelle structure, le poste de chef adjoint à la maintenance est aboli et qu'un nouveau poste de coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers est créé;

CONSIDÉRANT que Monsieur Christian PICARD, actuellement embauché sur le poste à abolir de chef adjoint à la maintenance, possède les qualifications requises au poste en devenir de coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel, permanent est inscrite au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération employés réguliers terrain parc » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part aux activités de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'embauche de Monsieur Christian PICARD comme Coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers sur la base d'une rémunération hebdomadaire à 40 heures par semaine.

QUE monsieur Christian PICARD soit engagé selon la grille salariale préétablie à l'échelon 1 du niveau 4 – Professionnel

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-038

7.4

Embauche niveau 1 – Préposé au service à la clientèle

CONSIDÉRANT le départ du préposé au service à la clientèle, madame Audrey-Maude Bastien, en janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, a décidé d'attendre l'ouverture du poste en vue de la saison estivale 2022

CONSIDÉRANT que les besoins actuels et futurs en matière de service à la clientèle nécessitent l'embauche d'une permanence à ce poste au Parc régional

CONSIDÉRANT que Madame Manon LANGLOIS est actuellement temporaire comme préposé au service à la clientèle;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel de la maintenance, permanent et temporaire, est inscrite au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération loisir et culture » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'embauche de Madame Manon LANGLOIS au poste de préposée au service à la clientèle, à compter du 29 mai 2022.

QUE Madame Manon LANGLOIS soit engagée sur une base permanente à taux horaire pour un 32 heures par semaine et selon la grille salariale préétablie à l'échelon 3 du niveau 1 – Soutien.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Offre plein air, programmation et événements

8.1 Pêche en herbe – 5 juin 2022

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, invite tout un chacun à assister à la Fête de la Pêche et à son programme d'initiation « Pêche en herbe » le 5 juin 2022.

8.2 Projet de géoréférencement – Rando-Québec

Le Parc régional procédera en juin prochain au géoréférencement de ses sentiers grâce à une subvention obtenue par Rando Québec. L'équipe tracera et positionnera les éléments suivants :

- Sentiers actuels été et hiver selon les usages
- Sentiers des terrains appartenant à Prévost
- Mobiliers urbains et signalisations
- Sentiers projetés

9. Environnement

9.1 Programme « Relève et mise en valeur de la faune »

CONSIDÉRANT le nouveau programme de la relève et de la mise en valeur de la faune ayant comme mission le développement de la clientèle et la mise en valeur de la ressource faunique dans l'optique d'en optimiser ou d'en développer une exploitation durable;

CONSIDÉRANT la mission du Parc régional de la Rivière-du-Nord s'insère parfaitement dans les objectifs du dit programme;

CONSIDÉRANT que la Régie a un souci de caractériser son étang et ses marais afin d'analyser le potentiel faunique du secteur et d'aménagement d'une pisciculture éducative de la truite brune;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Relève et mise en valeur de la faune.

D' autoriser la mise de fonds du promoteur de 25% inscrit au code budgétaire 21-21000-000 – Quote-part aux activités d'investissement

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Affaires nouvelles

10.1 Entente de partage de ressources – Corporation du Parc linéaire du P'tit Train du Nord

CONSIDÉRANT le souci d'assurer la continuité des opérations en urgence suite au départ précipité du directeur général du Parc linéaire du P'tit train du Nord à la fin du mois d'avril dernier;

CONSIDÉRANT es problématiques actuelles entourant le recrutement et la rétention des ressources;

CONSIDÉRANT les besoins du Parc linéaire de faire une réflexion avant de prendre une décision éclairée dans la gestion des ressources pour son organisation;

CONSIDÉRANT le processus de dissolution de la Régie et sa réflexion sur l'avenir des ressources du Parc régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'ouverture à mettre en place une direction générale bicéphale temporaire pour les deux organisations

CONSIDÉRANT que ce partage de ressources pour la direction générale permettrait aux organisations de continuer leur réflexion en matière de structure organisationnelle

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de confirmer une entente écrite sur le partage d'une

2022-05-25-039

2022-05-25-040

ressource à la direction générale avec le Parc linéaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
- QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale accepte de signer une entente de service avec le Parc linéaire du P'tit Train du Nord dont les objectifs seront de :
- Partager l'expertise de madame Isabelle ROY afin d'assurer la direction générale des deux organisations
 - Trouver des solutions, dans l'intérêt des deux organisations, aux enjeux de financement et de pénurie de main-d'œuvre.
- QUE l'entente sera valide du 1^{er} mai au 31 octobre 2022 avec une possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2022
- QUE la régie facture un montant forfaitaire de 810 \$ par semaine et 15% de frais d'administration à ladite entente, taxes non incluses.
- QUE le président, monsieur Ronald RAYMOND, soit autorisé par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-041

CONSIDÉRANT les charges et responsabilités accrues de la direction générale dans la réalisation de l'entente de service avec le Parc linéaire du P'tit train du Nord

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
- QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale accepte de majorer le salaire de la direction générale au taux hebdomadaire inscrit à l'addenda UN du contrat de travail de madame Isabelle ROY
- QUE cette majoration est valide pour la période inscrite à l'entente de service avec le Parc linéaire du P'tit train du Nord résolu en 2022-05-25-040
- QUE le président, monsieur Ronald RAYMOND, soit autorisé par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à porter à l'attention des membres du conseil d'administration.

12. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra le mercredi 29 juin 2022 à 9 h 00 AM à l'Hôtel de Ville de Prévost au 2870, boulevard du Curé-Labelle, Prévost.

11. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2022-05-25-042

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, Maire

DE Lever la séance à 11 h 21

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière